Extrait individuel de la décision
n°CAR-SE1-2025-10-24-F-00107345
portant délivrance d'une carte professionnelle

Monsieur Xavier HERNANDEZ
3 rue Bonnefond
69003 LYON

Le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure ;
Vu le décret du 30 septembre 2022 portant nomination du Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité ;
Vu la demande présentée le 16/10/2025, par Monsieur Xavier HERNANDEZ, né(e) le 23/11/1977 à LYON 4E ARRONDISSEMENT - 69, en vue d'obtenir une carte professionnelle ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que le demandeur justifie de son aptitude professionnelle ;
Considérant qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle ou à une peine criminelle, inscrite au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, pour des motifs incompatibles avec l'exercice des fonctions considérées ; qu'en outre, il ressort de l'enquête administrative que le demandeur n'a pas manifesté un comportement ou commis des agissements contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat et incompatibles avec l'exercice d'activités privées de sécurité ;
Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

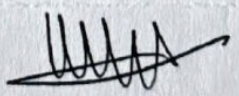
Article 1 : Une carte professionnelle comportant le numéro **CAR-069-2030-10-24-20250925960** est délivrée à Monsieur Xavier HERNANDEZ, né(e) le 23/11/1977 à LYON 4E ARRONDISSEMENT - 69.

Article 2 : Cette carte professionnelle autorise son titulaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Agent de gardiennage, ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques
- Formateur

Article 3 : La présente carte professionnelle est valable 5 ans, du 24/10/2025 au 24/10/2030.

Fait à Villeurbanne, le 24/10/2025
Pour le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité
et par délégation, la Déléguée territoriale



Constance DELMOTTE